



Vivre à Plappeville

Juin 2018



**Dossier :
De la diligence
au Mettis
(suite)**



La commune de Plappeville
présente

14, 15 et 16 septembre 2018

Festival de Théâtre

RIDEAU !

**3 soirées de spectacles
à ne pas manquer !**



Chères Plappevilloises, chers Plappevillois

Si l'hiver a été assez clément à Plappeville, il n'en a pas été de même avec l'arrivée du printemps. En effet, jusqu'à la mi-juin, 2 gros orages sont venus nous rappeler que la nature reste encore indomptable. L'orage du 9 juin, d'une intensité rarissime, qui a frappé notre commune et beaucoup d'autres du secteur, a causé de nombreux dégâts tant sur les bâtiments et espaces publics que chez les particuliers, provoquant, parfois, inutilement leur colère, mais le plus souvent un élan de solidarité pour venir en aide au voisin inondé, ce qui paraît plus efficace.

Attachée à la tradition viticole de notre commune, la municipalité a décidé d'acquérir progressivement des terrains propices à la culture de la vigne qui, jadis, avaient été exploités par les vigneron du village. Ainsi, une cinquantaine d'ares viennent d'entrer dans le patrimoine communal en bordure de la route reliant Plappeville et Lorry. Une parcelle a été mise à la disposition de l'Ordre des Vignerons. Une autre a été confiée à Alpha Plappeville où les stagiaires de la section « Espaces Verts » ont implanté une vigne pédagogique. Ainsi, le « vignoble plappevillois » compte désormais 500 ceps supplémentaires !

Comme annoncé dans notre précédent numéro et confirmé par la décision des conseils d'école, la semaine scolaire de 5 jours de classe a vécu ! Retour donc à la semaine de 4 jours qui impliquera une réorganisation du temps périscolaire. La Commission municipale « Vie Scolaire » a beaucoup travaillé sur le sujet et vous propose une solution qui devrait satisfaire la grande majorité des parents (voir p. 15). En plus des animations estivales, la mise en place d'un centre aéré au mois de juillet sera une grande première cette année !

C'est une habitude pour les cambrioleurs de profiter de l'approche des fêtes ou des départs en vacances pour venir visiter nos habitations. L'opération « Tranquillité-Vacances » est mise en place, amenant les polices nationale et intercommunale à multiplier leurs passages. J'invite cependant chacun à être très vigilant et à prendre des précautions.

La police accentuera également sa surveillance aux endroits où certains jeunes se rassemblent, créant parfois des nuisances pour les riverains. En cas de problème, n'hésitez pas à appeler le 17.

La commission « Animations culturelles » va profiter de ces deux mois pour affiner les nouvelles manifestations qu'elle vous proposera à la rentrée. Nous aurons donc souvent l'occasion de nous rencontrer au cours du dernier trimestre.

En attendant, je souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

Bien cordialement
Daniel DeFaux

Sommaire

Le mot du maire	3
Dossier : De la diligence au Mettis (la suite)	4
Etat civil	8
Informations municipales	8
Délibérations	8
Finances	10
Urbanisme	12
Circulation et sécurité	13
Animations culturelles	14
Vie sociale	15
Vie scolaire, périscolaire et associative	15
Environnement	16
Communication	18
Conseil Municipal des Jeunes	19
Informations scolaires	20
Ecole élémentaire	20
Ecole maternelle	21
Ça s'est passé au village	22
Communion	22
Les pneus dans l'eau	22
Fêtes des voisins	22
Informations intercommunales	23
La fibre	23
Informations associatives	23
UNC	23
Souvenir Français	24
Les Amis du Vieux Plappeville	25
Association des Parents d'Elèves	26
Atelier des Arts	27
Foyer des Anciens	27
Echange Local Plappevillois	28
FC Lorry Plappeville	29
Informations pratiques	30
Pour cet été	30
À votre service	31
Agenda	32



Dossier

De la diligence au Mettis (suite et fin)



Le XXI^{ème} siècle apporte une petite révolution : **Mettis**

NAISSANCE D'UN PROJET



Malgré les améliorations successives apportées au réseau de transports en commun de l'agglomération, on savait que l'évolution allait se poursuivre. Dès 2004, Jean Luc Bohl, vice-président de la CA2M, en charge des transports, constatait que la vitesse commerciale de nos autobus était, avec 16,6 km/h, une des plus faibles de France, suggérant ainsi qu'il y avait

encore à faire dans ce domaine, d'autant plus que le nombre de voyageurs était en constante progression. Pour apporter une réponse au problème, l'AGURAM (AGence d'URbanisme des Agglomérations de Moselle) et les services de la CA2M arrivèrent à la conclusion, après études, que le futur des transports en commun passait par l'aménagement d'un site propre (voies uniquement réservées aux transports en commun). Nous sommes en 2007. Les premières réunions publiques sur le sujet montreront que le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) n'a pas franchement suscité l'enthousiasme.

LE LANCEMENT DU PROJET

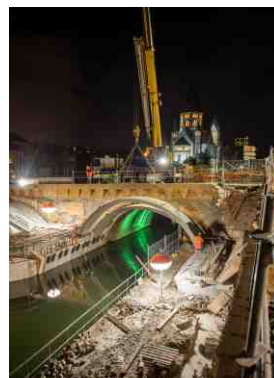
Il a fallu attendre la fin de l'année 2008 pour que, par un vote en conseil communautaire, le projet soit officiellement lancé : ce sera une ligne de bus de style « busway », la solution « tramway » étant définitivement écartée. Bien qu'approuvé à une très large majorité, le projet suscite des réticences, le principal grief étant le coût.

Il restait à obtenir le « feu vert » du Préfet. Une grande consultation publique est organisée :

réunions de concertation avec les habitants, expositions, communiqués de presse. Tout aura été fait pour la parfaite information des administrés. Suite à l'Enquête Publique, le Préfet déclarera, en 2010, l'utilité publique du projet, le faisant ainsi entrer dans la phase opérationnelle des études qui durera un an.

LES TRAVAUX

Les grandes manœuvres ont débuté à la fin de l'année 2011 par la réalisation la plus emblématique du projet : l'élargissement du Moyen Pont. Pendant presque 2 ans, le chantier va se dérouler, suscitant polémiques et grogne des riverains et des automobilistes perturbés par les travaux. De gros points noirs seront résolus : la rue Belle Isle qu'il a fallu réserver uniquement au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), la rue du Juge Michel dont l'élargissement était indispensable, l'avenue de Plantières dont un tronçon n'a pu accueillir qu'une seule voie dédiée et... le parvis de la gare qui a été entièrement repensé. Malgré ces obstacles importants, tout fut prêt dans les temps pour l'arrivée de Mettis le 5 octobre 2013.



UN DÉPÔT PLUS GRAND ET PLUS FONCTIONNEL

Le dépôt situé avenue de Blida qui, en 2009, hébergeait déjà 170 bus se révéla insuffisant pour recevoir les 27 BHNS commandés et les bus supplémentaires qu'allaient imposer la restructuration du réseau et la desserte de toutes





les communes de Metz Métropole. Il fut donc décidé de construire un nouveau centre de maintenance, rue des Intendants Joba, sur le site de l'ancien dépôt des essences de l'Armée, déjà propriété de Metz Métropole. Cet espace de 580 000 m² fut donc utilisé pour y aménager plusieurs hectares en un vaste parking équipé d'auvents et construire des bâtiments pour loger les services administratifs, les ateliers de maintenance et le centre de commande d'où la régulation de tout le réseau est assuré par des agents assistés d'un procédé informatique hyper moderne : le SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des voyageurs).



DES NOUVEAUX VÉHICULES FABRIQUÉS POUR LA 1^{ÈRE} FOIS

Après avoir longtemps hésité, les élus ont arrêté leur choix : les nouveaux BHNS seront des véhicules bi-articulés (3 caisses) de 24 m de long qui pourront transporter jusqu'à 160 voyageurs. De plus, la motorisation sera hybride (gasoil/électricité), l'énergie électrique étant produite par les véhicules eux-mêmes, lors du freinage. Tous les véhicules seront équipés de palettes automatiques pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées. Trois constructeurs seront en lice. Finalement ce sera la société belge Van Hool qui décrochera le marché pour un montant de 27 millions d'euros.



ADIEU LES TCRM, BONJOUR LES TAMM

Si octobre 2013 a vu l'arrivée de Mettis, il aura aussi marqué la fin de la société TCRM, détenue

par Metz Métropole et la société Transdev. Suite à la mise en concurrence pour le renouvellement de l'opérateur chargé de la gestion de tout le réseau de transports en commun, c'est la société Kéolis, filiale de la SNCF, qui est entrée dans la société mixte détenue à 60% par Metz Métropole. C'est ainsi que les TCRM cédèrent leur place aux TAMM (Transports de l'Agglomération de Metz Métropole).

DES SERVICES EN PLUS

Nouveau nom pour la société gestionnaire ; nouveau nom aussi pour le réseau qui, à partir de 2012, s'appellera « Le Met' ». Pour assurer une plus grande attractivité, Le Met' offrira 86 lignes dont 2 lignes de BHNS et 28 lignes régulières soit 12 de plus qu'auparavant. L'attractivité passera aussi par l'offre de nouveaux services : Proxis (transport à la demande), et Flexo (service nocturne jusque 0h30). Révolution aussi dans la billetterie qui verra le ticket magnétique remplacé par le ticket sans contact. Et, pour encourager les automobilistes à délaissé leurs véhicules pour les transports en commun, 3 parkings relais seront créés : Woippy (près du magasin Auchan), Rochambeau et FIM (face au parc des expositions).



DÉJÀ DE NOUVELLES PISTES POUR L'AVENIR

Le nouveau réseau est maintenant bien en place et déjà on s'interroge sur les années futures : une 3^{ème} ligne en site propre ? Des véhicules tout électrique, à moins que l'hydrogène ne devienne le nouveau carburant ? Un téléphérique urbain ? Bien des questions qui alimenteront encore les débats !



À Plappeville, les transports en commun ont aussi une histoire

L'histoire des transports en commun est beaucoup plus récente. En effet, comme pour tous les villages de la périphérie de Metz, le moyen le plus utilisé aura longtemps été la marche à pied ou le vélo. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le problème des déplacements vers la ville commence à se poser.

DE L'ENTREPRISE PRIVÉE AUX TCRM



En 1949, le conseil municipal accepte la proposition de services de l'entreprise Kuhn à laquelle il finira par accorder une subvention de plus de 50 000 Francs. La naissance des TCRM conduira la commune à adopter une nouvelle

stratégie de transport et à envisager de trouver une solution avec la société de transports nouvellement créée. La présence du centre de réadaptation au travail à Plappeville sur un terrain appartenant à la ville de Metz (Alpha Plappeville aujourd'hui) et de la maison maternelle, route de Plappeville (Centre Départemental de l'Enfance maintenant) sera un argument de poids pour convaincre les TCRM, gérés par la ville de Metz, de créer une ligne pour desservir Plappeville. C'est ainsi que la ligne n° 5

Metz Place d'Armes - Plappeville via le boulevard Saint-Symphorien, sera mise en service le 28 août 1953 avec 3 départs par jour sauf les jeudis et samedis, jours de marché, qui en compteront 7 mais pas de départ les dimanches. Plappeville peut se targuer, à l'époque, d'être le seul village autour de Metz à bénéficier d'un tel service.

UNE DESSERTE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

En 1954, une restructuration du réseau, amène les TCRM à remplacer la ligne 5 par la ligne 7 mais la desserte du village le dimanche n'est toujours pas assurée. En raison de la forte déclivité, c'est un car d'excursion, le plus puissant de la flotte, qui est affecté à la ligne. Pour pallier la faible fréquence, nombre de Plappevillois choisiront de descendre à pied jusqu'à la rue de Tortue à Devant-lès-Ponts pour prendre la ligne 1 du trolleybus. À partir de 1956, Plappeville bénéficiera du passage d'un bus toutes les heures avec un doublage aux heures de pointe. En 1976, le district de l'agglomération est créé et entre au conseil d'administration des TCRM. Bien que refusant d'adhérer au District, la commune continuera à bénéficier des transports en commun moyennant des efforts de la municipalité pour sécuriser la circulation des bus. En effet, jusqu'en 1976, l'itinéraire de l'autobus dans Plappeville ne sera pas modifié. La circulation se fera uniquement sur la rue du Général de Gaulle jusqu'à l'intersection avec la rue de Lorry (rue Paul Ferry, actuellement) où les chauffeurs, moyennant une marche arrière périlleuse, déposeront et chargeront les passagers avant de reprendre le même itinéraire pour rejoindre la ville. Pour mettre fin à cette manœuvre dangereuse, la commune procèdera à de gros travaux d'aménagement de la rue du Général Brion





(devant le stade) et d'élargissement de la rue des Plantes pour une mise à double sens. La rue de Lorry, par contre, sera mise en sens unique. Ce nouvel itinéraire par la rue du Général Brion et la rue de Lorry sera emprunté par les bus pour la première fois le 17 avril 1976. À la fin des

années 70, 11 départs par jour seront assurés. 1980 voit une nouvelle restructuration : la ligne 7 devient 7/27. Son terminus sera déplacé de la place d'Armes à la place de la République qu'elle rejoindra via la route de Plappeville et le Fort Moselle, non plus par le boulevard Saint-Symphorien, ce qui aura pour avantage de diminuer le temps de parcours. Nouveau changement en 1981, l'arrivée du lotissement des Prés Saint-Jacques amènera les TCRM à modifier quelque peu l'itinéraire de la 7/27 qui fera désormais un « crochet » par ce quartier avant de rejoindre le terminus rue de Lorry. 5 ans plus tard la ligne 7/27 cesse de desservir Les Prés Saint-Jacques qui bénéficient désormais de la 9/29 reliant le terminus République via la rue Jean Bauchez et la route de Lorry. Avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) à laquelle notre commune a adhéré le 1^{er} janvier 2002 de nouvelles améliorations dans l'organisation des transports en commun ont été progressivement apportées.

L'ARRIVÉE DES TAMM ET DE LEUR RÉSEAU LE MET'

Les Tamm qui depuis 2012 remplacent les TCRM vont entièrement restructurer le réseau qu'ils dénommeront Le Met', proposer de nouveaux services et créer de nouvelles lignes.

Ainsi, à ce jour, la ligne L4b relie les Prés Saint-Jacques à La Grange aux Bois, à raison d'un bus toutes les 30 minutes via la place de la République, une partie de l'itinéraire se faisant sur le site propre du Mettis. À raison de 14 allers-retours par jour, la ligne C15 relie le village à Montigny-lès-Metz via le square du Luxembourg et le boulevard Poincaré, desservant l'université et tous les principaux établissements scolaires : lycées Cormontaigne, Fabert, Anne de Méjanès, Georges de la Tour, Louis Vincent, Jean XXIII. La ligne S286 a été mise en service spécialement pour les élèves fréquentant le collège Jean Bauchez.



Quelques chiffres

2017 : Le Met a transporté 2,5 millions de passagers

23/11/2017 : 98 197 voyageurs en une journée sur tout le réseau Le Met

24/11/2017 : 46 473 voyageurs transportés en une journée par Mettis

31 décembre 2016 : le parc comptait 195 véhicules

31 décembre 2016 : les effectifs de la société Tamm comptaient 506 Equivalents Temps Plein (ETP) dont 354 conducteurs-receveurs





Délibérations

Conseil municipal du 27 mars 2018

LE TAUX DES TAXES LOCALES RESTE INCHANGÉ

En 2017 les recettes réelles provenant des taxes locales avaient été calculées sur les bases d'imposition fournies par les services fiscaux, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH) : 3 732 155
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 2 544 433
 - Taxe sur les propriétés non bâties (TFNB) : 15 395
- Sur ces bases ont été appliqués les taux de 13,80% pour la TH, 10,34% pour la TFB et 43,02% pour la TFNB.

Les bases des taxes fixées par les services fiscaux pour 2018 n'étant pas encore connues et la commune ne prévoyant pas de gros investissements pour l'année, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas modifier le taux des taxes.

LES AUTRES DÉLIBÉRATIONS

- À l'unanimité
- Approbation du budget primitif 2018 (voir p. 10)

- Demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et d'octroi du fonds de concours auprès de Metz Métropole pour le remplacement de sources lumineuses (éclairage public) dans le cadre des économies d'énergie
- Demande de dérogation pour revenir à la semaine scolaire de 4 jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Autorisation donnée au maire de signer l'acte de vente du véhicule Renault Mascott au prix de 3 150 €
- Remboursement d'une somme de 56 € à un agent communal pour ses frais de déplacement occasionnés pour suivre une formation professionnelle
- Attribution d'une subvention de 980 € au foyer des Anciens
- Octroi d'une subvention de 70 € à La Prévention Routière de Moselle.



Décès

23 mars
Claude Ferweur

09 avril
Thierry Ball

20 mai
Claude Schmitt

Etat Civil

05 mai

Xavier Philippon et Jihed Bargui
Jean-Daniel Kraemer et Sabine Allegretti

12 mai

Thomas Leclair et Sylvie Humbert

09 juin

Christophe Staub et Laurence Becker



Mariages



Conseil municipal du 17 mai 2018

PROTECTION DES DONNÉES : CONVENTION AVEC LE CDG 54

Le règlement européen dit RGDP (Règlement Général de Protection des Données) entre en vigueur le 25 mai 2018. Il fixe les obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel et impose à chaque collectivité de désigner un délégué à la protection des données. Vu l'importance de ces nouvelles obligations et l'absence des qualifications nécessaires du personnel pour assurer les fonctions de délégué, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de confier cette mission, par convention, au Centre de Gestion (CDG) de Meurthe-et-Moselle et de désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54 comme délégué de la commune. Le coût de la prestation est fixé à 0,057% du montant de la masse salariale (environ 400 €).

LES AUTRES DÉCISIONS

- À l'unanimité
- Approbation de la modification du PLU (voir p. 12)
- Fixation du tarif d'inscription aux animations estivales qui reste inchangé, à savoir 12 € pour le 1^{er} enfant, 10 € pour les enfants suivants
- Organisation d'un centre aéré du 9 au 20 juillet limité à 20 enfants par semaine pour un coût de 110 € par semaine
- Fixation à 10 € le tarif d'entrée à l'« Apéro Littéraire » pour les adultes de plus de 18 ans
- Autorisation donnée au maire de signer une convention avec les communes de Lessy, Lorry-lès-Metz et Scy-Chazelles pour l'organisation du festival « Musiques sur les Côtes ».

- Par 18 voix pour et 1 voix contre
 - Octroi d'une subvention plafonnée à 2 000 € à l'association « Point d'Orgue » pour la restauration de l'orgue du temple de Longeville-lès-Metz.
- Par 18 voix pour et 1 abstention
 - Adhésion au GEVA (Groupement d'Employeurs de la Vie Associative) pour un coût de 40 €.
- Par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :
 - Autorisation donnée au maire de signer une convention avec Metz Métropole pour permettre à la commune d'effectuer, pour le compte de la Métropole, le petit entretien de voirie.



Vous avez obtenu le bac avec mention « Très bien », un titre en sport, une médaille ou un prix en art, faites-vous connaître en mairie, une page vous sera consacrée dans notre prochaine revue.

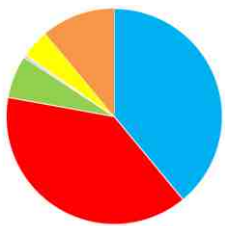


Finances

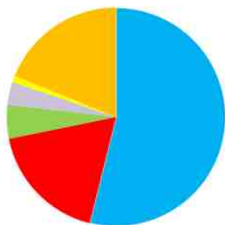
Budget primitif 2018

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux moyens mis à la disposition des services municipaux pour faire fonctionner les différents services de la commune. (administratifs, généraux et techniques), les équipements municipaux (affaires scolaires, périscolaire, cantine...)



	Montant (€)	% / Dep. Réelles Fonct.
Charges à caractère général	631 100 €	43,84 %
Charges de personnel	628 300 €	43,65 %
Autres charges de gestion courante	103 800 €	7,21 %
Charges financières	6 262 €	0,44 %
Autres dépenses	70 000 €	4,86 %
Versement en investissement	178 295 €	



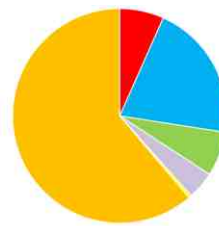
	Montant (€)	% / Rec. Réelles Fonct.
Impôts et taxes	871 600 €	66,41 %
Dotations, subventions reçues	289 900 €	22,09 %
Ventes produits - prestations	80 450 €	6,13 %
Autres produits de gestion courante	55 100 €	4,20 %
Produits financiers & exceptionnels	15 500 €	1,17 %
Excédents antérieurs	305 207 €	

Dépenses totales de fonctionnement :
1 617 757 €

Recettes totales de fonctionnement :
1 617 757 €

L'INVESTISSEMENT

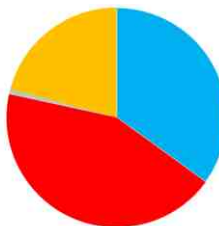
Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition de biens durables (bâtiments, équipements, outillage, matériels de bureau et informatique, équipements sportifs et culturels et divers...), ainsi qu'aux travaux (voirie, éclairage public...), qui vont faciliter et améliorer la vie des habitants.



	Montant (€)	% / Dep. Totales Invest.
Immobilisations incorporelles (logiciels informatiques, site internet)	57 145 €	6,67 %
Immobilisations corporelles (Gros entretien bâtiments, matériel et outillage, matériel et mobilier + Dép.imprev.)	178 200 €	20,80 %
Immobilisations en cours (Travaux structure multi-accueil, études Vieux Puits - terrain football + Restes à réaliser)	57 542 €	6,71 %
Remboursement dette en capital	36 000 €	4,20 %
Opérations comptables	3 600 €	0,42 %
Résultats reportés	524 449 €	61,20 %

Dépenses totales d'investissement :
856 936 €

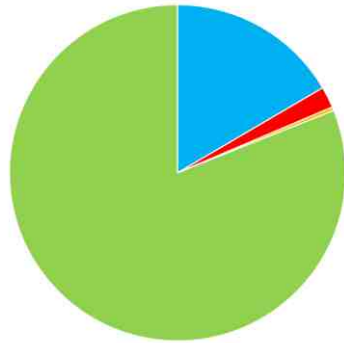
Recettes totales d'investissement :
856 936 €



	Montant (€)	% / Rec. Totales Invest.
Appports dotations et réserves (FCTVA, TA, Excédents fonct. capitalisés)	299 920 €	35,00 %
Subventions d'investissement (Subventions + Restes à réaliser)	371 971 €	43,41 %
Emprunts et dettes assimilées	3 150 €	0,37 %
Opérations comptables	3 600 €	0,42 %
Versement du fonctionnement	178 295 €	20,80 %



LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2018



■ Dépenses d'investissement	292 887 €	16,56 %
■ Remboursement Capital de la dette	36 000 €	2,04 %
■ Règlement Intérêts de la dette	6 262 €	0,35 %
■ Dépenses de fonctionnement	1 433 200 €	81,05 %

Données synthétiques sur la situation financière de la commune

	Moyenne nationale 2017	Moyenne Dept ^{al} 2017	Commune Plappeville BP 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant (*) :	712 €	594 €	684 €
Produits des impositions directes / habitant :	550 €	426 €	375 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant (*) :	878 €	719 €	624 €
Dépenses d'équipement brut / habitant (*) :	298 €	255 €	139 €
Dotation globale de fonctionnement / habitant (*) :	144 €	126 €	93 €
Dépenses de personnel / Dép. réelles fonct. :	50,70 %	47,31 %	43,65 %

* Population légale totale 2018 : 2 105 habitants

Baisse des dotations de l'état (D.G.F.)

Le budget des communes est abondé en partie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Entre 2012 et 2018, les dotations perçues par la commune sont passées de 310 780 € à 175 473 €, enregistrant une baisse de : 135 307 € (-43,54 %).

LES TAXES

La modification des assiettes fournie par les services fiscaux permet de constater une variation de +1,77 % sur la taxe d'habitation, de +1,56 % sur la taxe sur les propriétés bâties et -0,62 % sur la taxe sur les propriétés non bâties. À taux constants, ces modifications entraîneront un produit supplémentaire évalué à 13 295 €, soit une augmentation de 6,32 € par habitant.

Malgré une baisse des dotations de fonctionnement versées par l'Etat en raison d'une diminution du nombre d'habitants, il a été décidé, en l'absence de gros investissements en 2018, de ne pas modifier les taux des trois taxes, ceux-ci restant identiques à ceux de 2017, soit 13,80% pour la taxe d'habitation, 10,34% pour le foncier bâti et 43,02% pour le foncier non bâti.

Cette décision n'entraîne pas de produit supplémentaire pour la commune en dehors de celui prévu par la loi de finances relatif à l'augmentation des bases des valeurs locatives.

Commune de Plappeville	Produit fiscal de la commune	Augmentat loi finance	Augmentat décision Cons. Mun.	Produit fiscal de la Commune
	2017	2018		
Taxe d'habitation	522 608 €	9 244 €	0 €	531 852 €
Taxe s/Foncier Bâti	263 094 €	4 092 €	0 €	267 186 €
Taxe s/Fonc.non Bâti	6 623 €	- 41 €	0 €	6 582 €
TOTAUX :	792 325 €	13 295 €	0 €	805 620 €
Augmentation moy / habitant :		6,32 €	0 €	6,32 €

Information sur les taux de taxe d'habitation et taxes foncières

TAXES	Taux moyen communal 2017		Taux Commune de Plappeville	
	National	Départ ^{al}	2017	2018
Taxe d'habitation	24,47 %	23,22 %	13,80 %	13,80 %
Taxe s/Foncier Bâti	21,00 %	16,25 %	10,34 %	10,34 %
Taxe s/Fonc.non Bâti	49,46 %	53,69 %	43,02 %	43,02 %



Par arrêté n° 110218 du 11 janvier 2018, le Président de Metz Métropole a autorisé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PLAPPEVILLE.

Ce projet porte sur :

- la modification de la zone IAU3 du Vieux Puits ;
- la création d'un emplacement réservé pour l'aménagement d'une voie nouvelle ;
- la modification de l'emplacement réservé n° 7 concernant l'accès à la zone ZA03 ;
- la clarification des dispositions applicables aux espaces concernés par la zone UBa1

Monsieur Bernard HELMER, Officier inscrit à la carte, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, toutes les heures non fériées, de 9 heures à 17 heures, au siège de Metz Métropole, Parc de l'Europe - 57000 METZ Cedex 2.

à la Mairie de PLAPPEVILLE, 14 rue Paul Ferry, 57000 PLAPPEVILLE.

pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 06 février 2018 au 06 mars 2018 inclus, aux jours et heures indiqués d'ouverture.

En cas de besoin, les observations écrites et l'état du dossier, le commissaire enquêteur accepte ses interventions en vertu de l'article 124 de l'arrêté préfectoral n° 15045.

Le 06 février 2018 de 9h00 à 15h00

le 06 février 2018 de 15h30 à 17h00

le 08 mars 2018 de 15h00 à 17h00

Toutes les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites Internet suivants :

<http://www.plappeville.fr>

Le dossier et les conclusions du commissaire enquêteur sont à la disposition du public à Metz Métropole, au Mairie de PLAPPEVILLE et au Préfet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole de Metz.

Au terme de l'enquête publique, l'adoption de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme pourra être autorisée. Metz Métropole est l'interlocuteur compétent pour assurer la distribution d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme

PLU : Approbation de la modification n° 2

Rappelons que cette modification n° 2 du PLU porte sur 4 points :

- Modification de la zone IAU3 du Vieux Puits
- Création d'un emplacement réservé pour la réalisation d'une voie de liaison vers les Prés Saint-Jacques
- Modification de l'emplacement réservé n° 7 permettant l'accès à la future zone de la Momène
- Modification du règlement concernant l'espace plantation à réaliser de la zone UBa1

Depuis le transfert de la compétence urbanisme au 1^{er} janvier 2018, c'est la Métropole qui est en charge du pilotage et de l'approbation de cette modification.

L'enquête publique concernant la modification n° 2

du PLU a eu lieu du 6 février au 8 mars 2018. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences les 6, 21 février et 8 mars. Il a reçu 28 personnes, 28 courriers et 21 mails. À l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a demandé des explications complémentaires qui lui ont été fournies et il a remis son rapport qu'il conclut « en émettant un avis favorable sans réserve à la modification n° 2 du PLU ». Ce rapport ainsi que toutes les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal de la commune a donné un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 17 mai dernier et le bureau de Metz Métropole l'a approuvée le 11 juin.

Permis de construire

Rue de la Mouée

Construction d'une maison d'habitation

Rue du Général Brion

Construction d'une maison d'habitation

Déclarations préalables

3, rue du Général Brion

Réfection de toiture

12, rue des Carrières

Réfection de toiture

3, rue des Prés Saint-Jacques

Réalisation d'une clôture

24, rue du Haut Pré

Réfection de couverture

7, rue des Vignes

Réfection de toiture

10, rue du Général de Gaulle

Réfection de toiture

55, rue Jean Bauchez

Réalisation d'une piscine

3, rue des Paules

Réalisation d'une piscine

2, rue des Paules

Ravalement de façade

51, rue du Général de Gaulle

Réalisation d'une piscine

15, rue Saint Vincent

Remplacement de 2 portes fenêtres

Fort de Plappeville

Création de gîtes à chauve-souris

41, rue de la Croix d'Orée

Transformation d'un appentis en garage

9, rue du Chemin Vert

Réalisation d'une piscine et d'une clôture

9, rue des Marivaux

Ravalement de façade et réfection de toiture

3, rue de la Croix d'Orée

Remplacement porte d'entrée

11, rue des Marivaux

Ravalement de façade

53, rue du Général de Gaulle

Réfection de toiture, création de 2 fenêtres de toit

73, rue du Général de Gaulle

Extension d'une terrasse existante et

remplacement de menuiseries

23, rue de Tignomont

Remplacement de menuiseries extérieures

3, rue des Plantes

Réalisation d'une isolation extérieure

1, rue de la Croix d'Orée

Remplacement de menuiseries extérieures

1, rue de la Momène

Modification d'un revêtement de façade

5, place de la Fontaine au Cresson

Réfection de toiture



Circulation - Sécurité

Questions de vitesse et de stationnement

DES ADMINISTRÉS COOPÉRATIFS



Le problème de la circulation automobile rue du Général Brion était devenu récurrent. Une réunion avec les riverains a donc été organisée. Afin de permettre aux piétons de circuler sur le trottoir, il a été décidé d'y interdire entièrement le stationnement. Pour ne pas pénaliser les habitants de la rue, il a également été convenu que le stationnement se fera désormais le long du trottoir, ce qui aura pour autre avantage de réduire la partie roulante de la rue et ainsi, espérons-le, de réduire la vitesse. Les polices nationale et municipale veilleront au respect de ces contraintes. Merci aux riverains pour leur coopération !

VITESSE DE CIRCULATION

La Commission, réunie le 3 mai 2018, a notamment examiné les points suivants :

- Nouveau radar pédagogique :

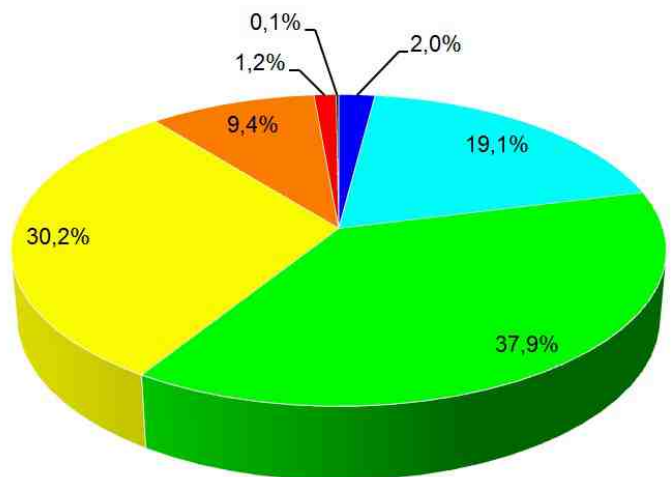
Il sera installé rue de Tignomont, dans le sens Lorry-Lessy. Offre retenue : Société TRAFIC, pour un montant de 1 656 € TTC

- Statistiques du trafic, rue des Carrières
Données relatives à la période du 27 septembre 2017 au 30 avril 2018 :

Vitesse moyenne : aux alentours de 30 km/h, quel que soit le sens.

Nombre moyen de véhicules : 303 par jour, dans les deux sens de circulation.

Le dépassement de la limite des 50 km/h ne concerne que 1,3 % des passages.



- vitesse inférieure à 10 km/h
- vitesse comprise entre 10 et 20 km/h
- vitesse comprise entre 20 et 30 km/h
- vitesse comprise entre 30 et 40 km/h
- vitesse comprise entre 40 et 50 km/h
- vitesse comprise entre 50 et 60 km/h
- vitesse supérieure à 60 km/h (0,1 %)

Compte-tenu de ce constat, il n'y a pas lieu de mettre en place des mesures spécifiques de ralentissement.



Animations Culturelles

Le tri sélectif

Afin de compléter le travail fait par les enseignants des écoles élémentaire et maternelle sur le tri sélectif, la municipalité a offert aux élèves la représentation d'une pièce de théâtre dans le salon d'honneur.

Cette pièce, intitulée TRIE, TRIE, créée et jouée par Patrice Ancel et Christine Messersi du théâtre du



Paradis de Joeuf, a captivé les élèves.

Si le spectacle pose des questions, il apporte surtout des réponses aux bons gestes en matière de tri de déchets ménagers et de matériels usagés. Il invite à la réflexion sur l'avenir de la planète tout simplement.

Apéro-littéraire



Conquis par les précédents apéros-littéraires proposés par la Commission « Animations Culturelles », le public s'est déplacé nombreux pour assister au spectacle dédié à Victor Hugo par la

compagnie Nihilo-Nihil.

Le salon d'honneur s'est transformé en un véritable salon particulier avec lampes d'ambiance, tapis, guéridons, offrant gâteaux et boissons.

Les dix comédiens-musiciens-lecteurs de la troupe avaient pris place parmi le public. Ils sont intervenus tour à tour, créant et déplaçant l'intérêt tout au long du spectacle. Pas moins de trente extraits des différentes œuvres de Victor Hugo ont été servis aux spectateurs pour leur plus grand bonheur, qu'ils auront l'occasion d'éprouver, à nouveau, lors du prochain apéro-littéraire consacré à Léo Ferré le 15 septembre à 18h au salon d'honneur de la mairie.

Marché de potiers

Attachés à l'aspect ancestral du métier, ce sont près de quarante potiers qui ont répondu présents pour participer à la 12^{ème} édition du Marché de Potiers organisée par la municipalité les 26 et 27 mai dernier.

Atelier pour enfants, démonstrations de tournage et de raku, jeux-concours permettant de gagner des bons d'achat auprès des exposants, expositions de tableaux réalisés par Olga Chevillotte et des fortifications du Saint-Quentin par les Amis du Vieux Plappeville, interventions de la conteuse Chantal Kahl, du groupe folklorique Hora Nieda, service de restauration et buvette, assuré par l'Association Plappeville Loisirs, ont permis de passer un très



agréable moment.

Parmi les nouveautés, le public a pu admirer et écouter la douce mélodie produite par les très beaux ocarinas réalisés par un potier musicien. Visiteurs, potiers et organisateurs ont été comblés par ce week-end, tout autant que la personne que le sort a désignée pour emporter une superbe jarre, lot de la tombola organisée pour l'événement.



Vie sociale

Les retrouvailles de mars



C'est en mars que traditionnellement les Aînés de la commune sont invités à se retrouver à la salle polyvalente pour un repas dansant. Cette

année ils étaient 150 à être venus partager cet agréable moment de convivialité auquel ils se sont tous promis de revenir en 2019 !

Vie scolaire, périscolaire et associative

Ce qui change à la rentrée

L'inspection académique ayant validé la demande de dérogation à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du périscolaire et de l'école sera modifiée comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 7h30, les enfants peuvent être accueillis au périscolaire. Ils sont ensuite conduits à 8h30 dans les différentes écoles de la commune.

À midi, les agents récupèrent les enfants fréquentant le restaurant scolaire dans chaque classe et les reconduisent dans leurs écoles respectives à 14h.

Après la classe à 16h30, deux solutions sont proposées aux enfants :

- soit un atelier d'une durée d'une heure fonctionnant de la même manière que les anciens TAP (présence de l'enfant pendant toute l'heure)

- soit l'accueil périscolaire où l'enfant peut être récupéré à tout moment par une personne responsable.

De 17h30 à 18h30, l'accueil périscolaire fonctionnera pour tous les enfants.

La journée du mercredi n'étant plus une journée d'école, un accueil de loisirs sera ouvert. Durant la matinée, un atelier au choix sera proposé aux enfants.

Sous réserve de places disponibles, les ateliers seront ouverts aux enfants ne fréquentant pas l'accueil de loisirs.





Environnement

Pour un environnement durable

Afin de contribuer à la protection de l'environnement, la commune a décidé ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans le village à l'exception du cimetière. C'est donc un retour à l'utilisation d'outils (pioches, binettes) qui a été choisi, accroissant la quantité de travail pour nos agents. Pour les soulager, il devient indispensable que nous respectons tous l'arrêté municipal qui fait obligation à chacun d'entretenir la partie de trottoir

longeant sa propriété. Bien que l'arrêté ne le prévoie pas, les caniveaux méritent aussi souvent d'être nettoyés. La propreté du village, c'est l'affaire de tous.



Des cache-containeurs « faits maison »



Dans le souci de conserver sa qualité à notre cadre de vie, il a été décidé de dissimuler les conteneurs à poubelles par des dispositifs originaux propres à notre commune. C'est ainsi que Johann, agent communal, a conçu et réalisé des structures en bois qu'il a commencé à installer avec ses collègues du service technique.

Des fleurs pour l'été

Pour les employés communaux, chaque saison comporte son lot de travaux, la plus chargée étant le printemps, avec le retour des tontes, des tailles ... et des plantations dont ils sont toujours fiers. Dommage que leur plaisir soit contrarié par des gens sans scrupule qui n'hésitent pas à s'approvisionner dans les massifs à peine plantés !





Nos maisons au fil des saisons

En Bref

Si le village est accueillant en toutes saisons c'est grâce à tous ceux qui décoorent leurs maisons et jardins tout au long de l'année. Les auteurs des plus belles réalisations sont reçus en mairie et récompensés. Les lauréats ont été désignés par un jury composé des gagnants de l'année précédente et des élus de la commission « patrimoine et environnement ».

Catégorie « Noël » :

1^{er} prix : M. et Mme Lartillerie - rue du Haut de Woicon

2^{ème} prix : Mme Ferveur - rue Jean Bauchez

3^{ème} prix : M. et Mme Trzcinski - rue Deville

4^{ème} prix : M. et Mme Antoine - rue du Haut de Woicon

5^{ème} prix : M. et Mme Gilbert - rue du Haut de Woicon



Catégorie « Façades-Balcons » :

1^{er} prix : Foyer Bompard - Rue Paul Ferry

2^{ème} prix : M. et Mme Illy Laurent - rue du Général Brion

3^{ème} prix : M. et Mme Tahon - rue de la Croix d'Orée

4^{ème} prix : M. et Mme Dehe - rue du Général Brion

5^{ème} prix : M. et Mme Sgro - chemin Entre deux Bans



Catégorie « Maisons-Jardins » :

1^{er} prix : M. et Mme Tanchot - rue de la Croix d'Orée

2^{ème} prix : M. et Mme Adam Claude - rue de la Saussaie

3^{ème} prix : M. et Mme Adam André - rue du Général de Gaulle

4^{ème} prix : M. et Mme Munin - chemin Entre deux Bans

5^{ème} prix : M. et Mme Sgro - rue du Général de Gaulle



Des artistes exposent dans la rue

Pour mettre en valeur le patrimoine du village, la commission « Environnement et Patrimoine » organise le 30 septembre 2018, une balade-exposition dans les rues de la commune. Sur un parcours balisé pour l'occasion, le visiteur pourra découvrir diverses expositions. Si vous êtes artiste et que vous aimeriez présenter votre travail, merci de contacter la mairie. 03 87 30 40 75 accueil@plappeville.fr



Communication

Visite de quartier

Régulièrement les élus donnent rendez-vous aux habitants dans les différents quartiers du village. C'est ainsi que, le 13 avril dernier, le conseil municipal s'est rendu aux Prés-Saint-Jacques et à la Croix d'Orée. Les différents problèmes du quartier ont été abordés (circulation, sécurité, fibre optique...).

Le prochain rendez-vous est fixé au 21 septembre avec départ de la salle polyvalente pour le quartier autour de la rue des Carrières.



Conseil Municipal des Jeunes

Trimestre chargé pour le CMJ : en effet, au mois d'avril les jeunes ont pu découvrir le fonctionnement de la station d'épuration d'HAGANIS. Accompagné d'une guide, le groupe d'élus a ainsi pu visiter les installations techniques de la station située à La Maxe, mais également faire le point sur les choses à ne pas faire pour préserver les installations.



Fin mai, c'est au Conseil Départemental que Marie-Louise Kuntz, conseillère du canton, attendait le groupe de jeunes pour une visite des locaux du département, mais surtout un rappel des missions et des compétences de l'institution.

En parallèle, la commission « Animations » travaille sur l'organisation de la fête de fin d'année du 30 juin. La commission « propreté-sécurité » a imaginé une campagne contre les déjections canines (voir BD page ci-contre).



Conseil Municipal des Jeunes

La promenade du chien





Ecole élémentaire « Les Venelles »

La semaine des gourmands !

Pendant la semaine du goût, un boulanger-pâtissier est venu dans notre classe.

Il s'appelle Stéphane Gilson et il travaille à Marange-Silvange.

C'est son grand-père qui a fondé la boulangerie-pâtisserie.

Il avait confectionné pour nous un gâteau aux trois chocolats, quel délice !

Il nous a expliqué que le chocolat était fabriqué avec les fèves de la cabosse que l'on cueille sur le cacaoyer. C'est un arbre qui ne pousse que dans les pays chauds.



Il nous a montré des pistoles de chocolat et nous avons réalisé des moulages de chocolat. Quelle magnifique matinée, merci Monsieur Gilson !

La classe de CE2

Notre sortie à Hannonville-sous-les-Côtes

Lundi 28 mai, nous avons visité une maison qui date de 1850.

Costumés, nous avons vu la belle-chambre, la cuisine. Quentin et Nina ont lavé du linge avec la saponaire. Puis, dans la cour, nous avons battu du blé avec un fléau.

Après le pique-nique dans le verger, nous avons reconnu et dessiné des plantes aromatiques du jardin. Puis, nous avons visité le village.

Quelle belle journée !

Les enfants du CP



Nous avons observé des jardins, les vergers et le paysage des côtes de Meuse.

Nous avons fait la visite du village et on a fait le croquis d'une maison.

Nous avons observé les maquettes des maisons de Paul et Sophie, celle du manouvrier et celle du laboureur.

Nous avons visité la maison de Paul et Sophie. Elle n'a que deux pièces, la belle-chambre, la pièce à vivre et une écurie. Elle n'était pas du tout comme la nôtre.

Les élèves de la classe de CE2





Le jardinage

Mardi 23 mai, nous avons planté des graines de légumes et de fleurs dans des jardins sur roulettes (fabriqués par Johann, employé de la mairie).

Voici nos fleurs : des soucis, des tournesols, des fleurs de fées, du thym, des roses d'Inde, des cosmos, des capucines.

Voici nos légumes : des radis, des petits pois, des carottes, de la courge, des tomates, des pépins de citron et d'orange.

Nous allons bien nous en occuper !

Les enfants du CP



Le tri des déchets

Lundi 12 mars, nous avons appris à trier les déchets. Dans la classe, nous utilisons maintenant une poubelle pour le recyclage. Nous avons aussi un composteur dans la cour pour les déchets organiques.

Au salon d'honneur, nous avons vu une pièce

de théâtre qui parlait du tri.

Les élèves du CP



La course ELA

Tous les élèves de l'école élémentaire ont chaussé leurs baskets pour participer à la course ELA. Les enfants de la crèche ont pu profiter du spectacle, la course se déroulant autour de l'Espace Petite Enfance pour la 2^{ème} année consécutive.

Ecole maternelle « Les Séquoias »

Des marionnettes à l'école

Le 12 mars, les élèves ont assisté à un spectacle de marionnettes « L'arche de Zoé » présenté par la compagnie Coconut.

Ils ont pu suivre, grâce à une mise en scène interactive et très colorée, les aventures de Zoé et de ses amis les animaux pour aider Arsène, le roi-soleil, à retrouver sa joie de vivre.



Ils ont fait leur communion



La journée du 10 juin 2018 restera un grand jour pour six petits Plappevillois. En effet, Clara Andréacchio, Apolline Meurer, Anaë Wirtz, Alessio Andréacchio, Jules Cochet et Raphaël Mailhan ont communié pour la 1^{ère} fois au cours d'une belle cérémonie organisée dans notre église.

Les pneus dans l'eau !

Les pluies torrentielles du 9 juin dernier ont grossi le ruisseau du Breuil qui, malgré le bassin de rétention réalisé, a largement débordé sur le terrain du Breuil. Les participants et organisateurs du Trail, annulé pour cause d'orage, ont eu la mauvaise surprise de retrouver les véhicules qu'ils y avaient garés, baignant dans l'eau.



Fêtes des voisins



La fête de voisins fait maintenant partie des sympathiques rassemblements de quartier. Ainsi, à Plappeville, ces retrouvailles se déroulent tout au long du mois de juin, voire début septembre. Le

quartier Paul Ferry/De Gaulle a, le premier, cette année, organisé son barbecue. Le quartier Hauts-de-Plappeville a suivi autour d'un repas « auberge espagnole ». Bravo et merci aux organisateurs.



Metz Métropole

Bonne nouvelle : le déploiement de la fibre avance !



Enfin ! Comme vous l'aurez remarqué la pose

de la fibre avance à grand train. À partir de trois armoires qui ont été installées rue des Prés Saint-Jacques, rue du Général de Gaulle et rue de Lavaux, les agents de la société EG com, retenue par Orange, installent la fibre, soit en souterrain, quand cela est possible, soit sur les poteaux existants. Au cours du dernier trimestre 2018, lorsque que ces travaux seront terminés, tous les abonnés seront informés de la possibilité de raccorder leur habitation sur le réseau « fibre ».



INFORMATIONS ASSOCIATIVES

UNC

Découverte du Fort du Hackenberg avec la classe de CM2



Toujours soucieux de faire découvrir l'Histoire de notre région aux élèves de l'école élémentaire, l'UNC a, cette année, emmené la classe

de CM2 découvrir le Fort du Hackenberg, l'ouvrage le plus impressionnant de la ligne Maginot.

La cérémonie du 8 mai, à laquelle les élèves ont activement participé, s'est, quant à elle, déroulée sous un beau soleil ... une fois n'est pas coutume !





Le Souvenir Français

Le Souvenir Français en marche...

Le 26 janvier dernier, notre président s'était déplacé devant nos élèves du CM2 pour leur présenter le Souvenir Français, son histoire et son action pour l'entretien de notre mémoire nationale. À suivi un exposé sur le conflit franco-prussien de 1870, son déroulement et ses conséquences, notamment pour notre département. Cette présentation intervenait en prélude à une visite du musée de Gravelotte prévue pour Avril.

Le 23 février, en présence du maire, Daniel Defaux, du président de l'UNC de Plappeville, Edouard Pont et du délégué départemental du Souvenir Français, Jacques Mondon, près d'une vingtaine de personnes se retrouvait rassemblée dans le salon d'honneur de la mairie pour assister à notre assemblée générale annuelle.



En levée de rideau, madame Yvette Illy nous a fait revivre la vie de notre village en 1916 au travers de sa conférence « Plappeville 1916, j'avais 16 ans ». Voyage nostalgique dans un passé pas si lointain dont nous traversons quotidiennement le décor. Un décor sur lequel nous porterons désormais un tout autre regard.

En conclusion du rapport moral et financier, le

président a confirmé sa détermination

à consacrer un maximum de moyens à la mission « Mémoire » de notre association, avec une attention toute particulière portée à nos jeunes, les citoyens de demain.

Le 20 avril, visite, avec les élèves du CM2, du musée de Gravelotte. C'est avec l'équipe pédagogique du musée que les enfants ont découvert les magnifiques uniformes de ces batailles, mais aussi l'envers du décor avec les misères de la guerre et ses conséquences, l'annexion de notre département en 1871.

Le 11 mai, notre président était encore à l'école, pour parler, toujours à nos élèves du CM2, de la première Guerre Mondiale, et tout particulièrement de la bataille de Verdun.

Le 15 mai, le Souvenir Français accompagnait ces mêmes élèves sur le champ de Bataille de Verdun. Mettant leurs pas dans ceux de leurs Anciens, ils suivirent le dernier cheminement du lieutenant-colonel Driant au Bois des Caures, déambulèrent dans le village détruit de Bézonvaux à la recherche d'éphémères traces d'une vie passée, frissonnèrent dans les souterrains du Fort de Vaux, sur les traces de son héroïque défenseur, le commandant Reynal. La journée s'est terminée dans le recueillement de l'ossuaire de Douaumont.

Nous remercions toutes les personnes dont la générosité a permis de financer toutes ces activités qui ont mené les enfants sur les chemins de la Mémoire, de leur faire toucher et ressentir notre Histoire pour qu'elle devienne leur Histoire.





Les Amis du Vieux Plappeville

Assemblée générale 2018

Le Fort de Plappeville, avec en toile de fond l'entrée en guerre le 2 août 1914 du village, étaient les thèmes choisis pour les journées des 20 et 21 avril dernier, au salon d'honneur de la Mairie.

Dès le vendredi matin, toutes les classes de notre école élémentaire, accompagnées de leurs enseignants, ont pu découvrir l'exposition et en particulier l'histoire du plus gros ouvrage historique de Plappeville, le Fort.

Une suite pédagogique de photos, gravures et explications leur ont été commentées ainsi que l'implantation, la construction avec tous les équipements, l'historique depuis 1870 jusqu'à 1996, date de la dernière occupation par l'Armée de l'Air. Parallèlement, un accent particulier a été mis sur l'histoire militaire, dès 1790, des six communes du Mont Saint-Quentin. Cette exposition permanente sur les 2 jours a permis à de nombreux visiteurs de découvrir ce site.

Les soirées de vendredi et samedi ont offert des conférences de qualité.

Vendredi soir par M. Claude Lefebvre, sur la découverte du Mont Saint-Germain, site archéologique se situant sur les hauteurs de Châtel-Saint-Germain, sur l'histoire de l'église du Mont ainsi que sur le travail réalisé particulièrement sur le site du prieuré et de la nécropole où des vestiges restent encore visibles.



Samedi en fin d'après midi, Kévin Goeuriot, jeune historien, spécialiste de l'histoire de la Lorraine, nous a fait revivre une année en Lorraine avec toutes ses traditions, fêtes, coutumes en pays messin au 19^{ème} siècle.

Le groupe associatif des Amis du Vieux Plappeville s'efforce de développer, au sein de notre village, une activité soutenue « Culture et Patrimoine » et remercie chaleureusement l'ensemble des personnes présentes à leur Assemblée Générale Ordinaire 2018, le tiers sortant du comité ayant été reconduit à l'unanimité.

Composition pour l'année 2018 :

Président : Alain Trincal

Secrétaire : Anne Marie Leclair

Trésorier : Marc Wirtz

Assesseurs : Eliane Frisch-Camus, M. et Mme Gilbert Gisclard, Marc Frisch, Michel Renner.

Le bulletin n° 19 spécial A.G.2018, retraçant l'histoire du Fort Plappeville et l'historique militaire du Mont Saint-Quentin dès 1790, est disponible au prix de 10 euros, gratuit pour les personnes ayant réglé leur cotisation 2018 de 15 euros.

Ce numéro de « Vivre à Plappeville » a été tiré à 1000 exemplaires

Directeur de publication : Daniel Defaux

Comité de rédaction : Christian Royer, Jérôme Gaire, Cathie Pont, Joëlle Bauchez

Ont également contribué : François Hurson, Isabelle Stutzmann, Pierre Blandin, Jean-Marc Lallemand,

Joëlle Royer (correspondante locale RL), les écoles, les associations

Composition et mise en page : Cathie Pont & Jérôme Gaire

Imprimerie : REPROGRAPHIC

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement



Association des Parents d'Élèves

Vide-dressing, une deuxième édition sous le soleil

Suite au succès de la première édition en 2017 et pour répondre à de nombreuses demandes de vendeurs et acheteurs plappevillois, l'APE a, de nouveau, organisé un vide dressing, le 15 avril dernier, au profit des projets d'école de Plappeville, notamment la classe de neige des CM2 et la sortie au zoo d'Amnéville pour l'école maternelle. Grâce à l'implication sans faille et l'enthousiasme contagieux de la petite équipe en charge de cette organisation, la totalité des 60 stands a été réservée en quelques jours à peine et de nombreux visiteurs et acheteurs se sont succédés toute la journée du



vide-dressing à la salle polyvalente, dès l'ouverture des portes prévue à 9h (et même avant... à notre grande surprise). Être abrité dans une grande salle et pouvoir essayer tranquillement les vêtements dans les vestiaires a particulièrement été apprécié. Un stand de petite restauration a proposé tout au long de la journée des cafés, des viennoiseries, des boissons fraîches (bienvenues compte tenu de la chaleur) et surtout une montagne de crêpes qui ont fait le régal des plus gourmands.

Nous réfléchissons à nous lancer dans l'organisation d'une troisième édition qui aurait lieu le 14 octobre, toujours à la salle polyvalente. Réponse dès la rentrée, c'est promis !

CLAP DE FIN POUR LES CM2 !

Tous les élèves de la classe de CM2 ont reçu un livre offert par l'APE, comme chaque année, en souvenir de leur scolarité à Plappeville. La remise a eu lieu à la fin des mini JO, organisés le 18 juin, pour tous les élèves de l'école élémentaire. Le livre, choisi avec soin pour cette promo 2018 par leur maître, M. Heckel, est « Le livre des 100 inventions fantastiques ».

Bonnes vacances à tous et au plaisir de vous retrouver à la rentrée !

SAVE THE DATE !

Les prochains RDV de l'APE :

- 30 août : « Les parents font leur (pré)-rentrée ! » : Accueil des parents, présentation des activités de l'APE, lancement des projets 2018/19 et ... verre de l'amitié bien sûr !
- 20 septembre : Assemblée Générale APE (élection du nouveau bureau) et réunion de rentrée (élection des représentants des parents d'élèves)

Contact :

Anne Mailhan, présidente 2017/2018 :
06 62 71 12 90

Paule Lienard, vice-présidente Manifestations :
06 09 55 10 54

Anne Flucklinger, vice-présidente Affaires scolaires :
06 63 27 64 52

Mail : ape.plappeville@gmail.com

L'Atelier des Arts

Les perspectives de rentrée ...

Cette année encore, les activités périscolaires ont été fructueuses et les enfants, très productifs, ont eu beaucoup d'imagination ! Des sapins bien colorés pour Noël, des œufs très réussis pour Pâques, etc.

Pour la rentrée 2018, l'accueil sera plus compliqué vu les changements des rythmes scolaires et les disponibilités des encadrants bénévoles.

Activité estivale : l'atelier n'a pas encore pris de décision pour animer un atelier poterie, peut-être après le 15 juillet. Les encadrants sont aussi en vacances !

En septembre, l'association, qui compte près de 40



membres, avec les ateliers pastel sec, poterie adulte, peinture libre (pastel gras, acrylique, aquarelle) peut accueillir encore des nouveaux adhérents désireux d'apprendre ou de se perfectionner en toute convivialité.

Foyer des Anciens

2017 : une année bien remplie

Le 14 mars, le Foyer a tenu son assemblée générale en présence de la quasi-totalité de ses membres. Laemaire, accompagné d'Isabelle Stutzmann et de Cathie Pont y représentait le conseil municipal.

Après le mot d'accueil de la présidente, Christiane Rubi, c'est Marie-Ange Level, secrétaire, qui a présenté le bilan d'activité d'une année bien remplie. Lucie Charpentier, trésorière, a ensuite exposé l'état des comptes qui présentent un léger déficit pour l'année mais le report de l'année précédente permet de retrouver l'équilibre. Le goûter offert par le Crédit Mutuel du Ban-Saint-Martin a agréablement clôturé cette assemblée générale dans une ambiance des plus sympathiques.

Toutes les personnes intéressées par nos rencontres les mercredis après-midi sont les bienvenues et pourront se joindre à nous à la

reprise le 12 septembre dans les locaux du restaurant scolaire.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à Christiane Rubi (tél. 06 27 22 76 39) ou Willia Ramm (tél. 06 03 27 20 42).





Échange Local Plappevillois

Visite de la Communauté Emmaüs de Peltre



Le 13 avril, une dizaine de Plappevillois ont apprécié la visite commentée par le Président de la Communauté.

Saviez-vous qu'Emmaüs aide financièrement des familles dans la difficulté et que certains Compagnons de la structure effectuent des maraudes dans les rues de Metz à la rencontre des personnes SDF ?

S'inscrivant dans la démarche d'économie solidaire, des dépôts d'objets divers (matelas, meubles, vêtements, livres, vaisselles) ont été réalisés ce jour de visite par l'association ELP.

Pour rappel, la collecte directe par cette Communauté est réalisée chaque 2^{ème} samedi du mois de 9h30 à 17h à l'entrée de la déchetterie « la Houblonnière » à Metz-Nord.

Quels objets donner ?

- Mobilier (avec visserie)
- Vaisselle
- Luminaires
- Décoration
- Électroménager (en état)
- Bricolage
- Matériel de jardinage
- Puériculture (aux normes en vigueur)
- Sport, loisirs
- Jouets complets
- Livres
- Textiles, linge et chaussures



Rejoignez-nous sur Facebook ELP-Echange Local Plappevillois : une nouvelle possibilité de vous informer !



L'Association Plappeville Loisirs

vous donne rendez-vous le mercredi 12 septembre à la salle polyvalente pour la soirée d'inscription aux activités 2018/2019.

Les activités reprendront dès le lundi 17 septembre.

FC Lorry Plappeville

Record de licenciés

La saison 2017/2018 s'achève. 185 licenciés (record battu depuis plus de 10 ans) répartis en 10 équipes de U7 à vétérans, ont eu le privilège de fouler le nouveau terrain synthétique (un régal pour tous).

Les résultats chez les jeunes sont plutôt satisfaisants.

On notera les montées en excellence de l'équipe U13 et celle des U15 en promotion A.

Chez les seniors les deux équipes terminent 2^{ème} et 3^{ème} de leur groupe laissant ainsi entrevoir une montée à l'échelon supérieur.

Les vétérans, quant à eux, ont passé une saison très satisfaisante et pleine de bonne humeur.

Cette année a vu, sur nos installations, deux matchs de niveau national : FC Metz contre le Paris Saint-Germain, en féminine et en U15. Du jamais vu à Plappeville !

La soirée dansante du mois de mars a réuni 300 personnes à la salle polyvalente de Plappeville.

Les U11 du Club ont été sélectionnés pour participer à une opération escort kids lors d'un match du FC Metz.

Pour la saison prochaine, les inscriptions sont déjà ouvertes pour toutes les catégories. Nous

recherchons aussi des personnes bénévoles pour l'encadrement des équipes de jeunes.

Un stage gratuit pour les jeunes footballeurs de 6 à 14 ans sera organisé du 20 au 24 août inclus de 10h à 12h. Celui-ci sera clôturé par un barbecue offert par le club aux participants.

Pour tous renseignements et inscriptions au stage, merci de téléphoner au 06 72 73 08 58.

Pour tout autre renseignement, contacter le président au 06 41 59 58 74 ou par mail : fclorryplappeville.foot@gmail.com.



Un **atelier floral** fonctionne un mercredi par mois, de 14h à 15h au salon d'honneur de la mairie.

L'animateur Patrice Leboucher apporte son savoir-faire afin de réaliser des compositions au gré des saisons et des événements du calendrier.

Les dates des prochains ateliers ont été fixées au 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, et, exceptionnellement, le vendredi 21 décembre à 16h.



Renseignements au 03 87 30 40 75.



Informations pratiques

Pour cet été ...

En Bref

Animations estivales

La municipalité propose, comme chaque année, diverses activités pour les enfants dans le cadre des animations estivales. Si vous n'avez pas eu le dossier d'inscription par l'intermédiaire de votre enfant, n'hésitez pas à venir le retirer en mairie, les inscriptions restent possibles tout au long de l'été, sous réserve de places disponibles.



FEUX DE JARDINS

L'arrêté pris le 9 mars 2005 qui visait à autoriser les feux de jardins sous certaines conditions a été abrogé et remplacé par le nouvel arrêté du 17 avril 2014 qui interdit tous les feux de jardin.



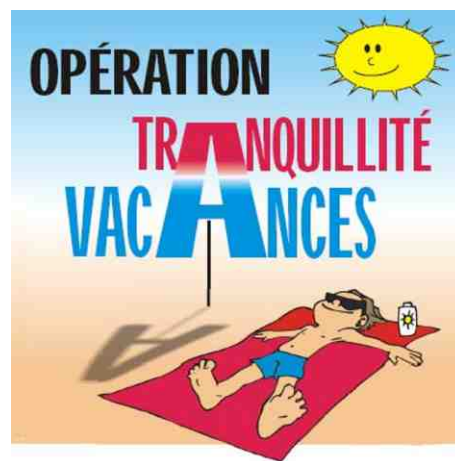
NUISANCES SONORES

Afin de permettre à tous de profiter au mieux de notre temps de loisirs, un arrêté municipal en complément d'une circulaire ministérielle, interdit l'utilisation des machines à moteur telles que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, etc... les dimanches et jours fériés. Pensez à vos voisins pour qui ces jours-là sont des jours de repos où l'on aspire à la quiétude !



PLAN CANICULE

Personnes âgées isolées, pensez à vous faire recenser sur le registre en mairie aux heures d'ouverture ! (voir horaires p. 31).



OPÉRATION « TRANQUILLITÉ-VACANCES »

Cet été, l'opération « Tranquillité-Vacances » est lancée en collaboration avec le Commissariat Central de Metz. Sensibilisé par la recrudescence des cambriolages, un certain nombre de Plappevillois a déjà bénéficié de cette initiative qui s'est révélée efficace.

Des policiers nationaux et les agents de la police intercommunale de Woippy effectueront des rondes à des heures irrégulières afin de dissuader toute personne mal intentionnée.

Si, pendant votre absence cet été, vous souhaitez profiter de cette opération (gratuite), nous vous invitons à signaler vos dates de vacances et à remplir le formulaire « Tranquillité-Vacances » disponible en mairie.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Manger en quantité suffisante

Ne pas boire d'alcool

Éviter les efforts physiques



À votre service

Horaires d'ouverture de la mairie

Durant les vacances :

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h du 9 juillet au 24 août.

Attention, nouveaux horaires à partir du 27 août :

lundi : 8h à 12h et de 13h30 à 18h30

mardi : 8h à 12h

mercredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h

jeudi : 8h à 12h

vendredi : 8h à 12h

samedi : mairie fermée.



14 rue Paul Ferry

57 050 Plappeville

Tél : 03 87 30 40 75

Courriel : accueil@plappeville.fr

<http://www.plappeville.fr>

PROCHAINE REVUE

Le prochain « Vivre à Plappeville » sortira en septembre 2018.

Les articles et les photos que vous souhaitez faire paraître devront parvenir en mairie (revue@plappeville.fr) pour le **27 août au plus tard**.

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères (bac noir) et la collecte sélective (bac jaune) ont lieu le mardi matin, **y compris les jours fériés**.

Merci de sortir les bacs la veille après 19h ou le matin même avant 6h, et de les rentrer le plus rapidement possible.

Déchetterie

Rue de la Houblonnière - Metz Nord

Horaires d'ouverture :

lundi et jeudi de 14h à 18h30

mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 18h30

dimanche de 9h30 à 12h30

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Recensement militaire

Tous les Français sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et les 3 mois suivants.

Aussi, les jeunes (garçons et filles) nés entre avril et juin 2002 sont priés de se présenter en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille de leurs parents. Les jeunes, nés en juillet, août et septembre 2002, devront se présenter en mairie après leur date anniversaire.

En Bref

Conteneurs

Des conteneurs à verre et à papier sont à votre disposition à la salle polyvalente, au stade et à proximité du réservoir au Haut de Woicon.

Des « Cubi vêtements » sont également installés place Thiam et à proximité du réservoir au Haut de Woicon.

Ramassage des objets encombrants

Il vous faut appeler le centre technique communautaire qui vous indiquera le jour de ramassage qui s'effectue au « coup par coup ».

Tél : 03 87 20 10 10 (choix 4) du lundi au vendredi de 8h à 12h.



Agenda

Septembre 2018

- 12 *Salle polyvalente*
Inscription aux activités
Association Plappeville Loisirs
- 14-15-16 *Mairie et salle polyvalente*
Festival de théâtre
Municipalité
- 16 *Monument aux Morts*
Journée du souvenir
Souvenir Français
- 18 *Mairie*
Conseil municipal
- 23 *Lavoirs*
Randonnée des lavoirs
ASPTT, Metz Métropole, Ordre des Vignerons,
Association Plappeville Loisirs
- 30 *Village*
Balade - exposition
Municipalité

Octobre 2018

- 11-12-13-14 *Eglises*
Festival « Musiques sur les Côtes »
Municipalités Lessy, Lorry, Scy-Chazelles, Plappeville
- 16 *Mairie*
Conseil municipal

Animations Estivales *

- 9 au 13 juillet
Badminton *Salle polyvalente*
- Aquarelle *Salle Viansson*
- Kayak *Plan d'eau*
- 16 au 20 juillet
Badminton *Salle polyvalente*
- Kayak *Plan d'eau*
- 23 au 27 juillet
Kayak *Plan d'eau*
- 20 au 24 août
Scout'Lanta *Restaurant scolaire*
- Marionnettes *Salle Victor Robert*
- Tir à l'arc *Salle polyvalente*
- Jeu de ballon *Salle polyvalente*
- 27 au 31 août
Marionnettes *Salle Victor Robert*
- 29 août
Parc de jeux *Départ salle polyvalente*

* Inscriptions possibles tout au long de l'été, sous réserve de places disponibles, dossier à retirer en mairie.